

DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le MARDI 30 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 6

Absent : 3

Pouvoir : 1

Présents : TRIPIER Roger, IMBERT Didier, NORRE Bernadette, DEVEAUX Olivier, LAROCHE Patrick, RODRIGUES-DO CARMO Éric,

Absents : DUCHIER Laurent, LAMERRE Hervé, MOLINA Pierre

Pouvoir : MOLINA Pierre à IMBERT Didier

Secrétaire de séance : DEVEAUX Olivier,

Date de convocation : 22 mai 2023

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

- CREANCES EN NON VALEUR :

Le maire présente au conseil municipal le tableau transmis par la DGFIP concernant des créances susceptibles d'être admises en non-valeur.

Si la plupart de ces créances n'ont aucune chance d'être réglées, celles de la SCI DES CAJATS n'a aucune raison de ne pas l'être. Le maire demande au conseil de se prononcer en ce sens.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité la proposition du maire.

- PRIX DES REPAS ADULTES A LA CANTINE :

Si le tarif de la cantine a été revu régulièrement concernant le tarif enfants, le prix des repas susceptibles d'être servis aux adultes ne l'a pas été depuis plusieurs années.

Le maire propose au conseil de fixer dès à présent ce tarif à 6 € et de le porter à 9 € à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du maire.

- TAXE D'AMENAGEMENT :

Le maire présente au conseil municipal la convention bilatérale entre Montluçon communauté et chacune des communes qui la composent concernant la création d'un fonds de concours et le partage de la taxe d'aménagement.

L'adoption de cette convention implique l'instauration pour notre commune, d'une taxe d'aménagement à 2,5 %.

Le maire propose au conseil d'adopter cette convention, d'instaurer une taxe d'aménagement et de fixer son taux à 2,5 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du maire.

- CCID :

Le maire indique que la CCID doit se réunir prochainement comme elle le fait annuellement.

Il sollicite les membres présents concernant leurs disponibilités et propose la date du 13 juin à 19H00. Les membres extérieurs au conseil seront convoqués à cette date.

Cette proposition non soumise au vote, recueillie l'unanimité des conseillers membres de la CCID.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Broyage des accotements : L'entreprise DOUSSIN devrait procéder aux travaux dans les jours à venir.
- Repas intergénérationnel : Le repas intergénérationnel prévu le 2 juin à la cantine, a recueilli un certain succès. 19 adultes de la commune y participeront.
- Fleurissement du bourg : Le fleurissement a été mis en place. Quelques plantes supplémentaires vont être achetées et plantées rapidement.

La séance est levée à 21H30.

Fait à La Petite Marche le 30 mai 2023

Didier IMBERT
Maire de La Petite Marche

